

NOTE AU LECTEUR : *LE DISCOURS DU PRÉFET SUR LE BUDGET EST L'OCCASION DE PRÉSENTER GLOBALEMENT LES ÉLÉMENTS QUI SERONT TRAITÉS PAR LA MRC AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE.*

Discours du préfet sur le budget 2014

Mesdames,
Messieurs,

Les prévisions budgétaires ont été élaborées dans un souci de contenir la hausse des quotes-parts municipales pour l'exercice de 2014. Ces prévisions reflètent les différents mandats que doit assumer la MRC pour le mieux-être de la population de Pierre-De Saurel. Ces mandats peuvent être des prises volontaires de compétences ou encore des délégations qui ont été confiées par le gouvernement québécois. Ainsi, l'ampleur d'une MRC est intimement liée aux décisions des conseils qui se succèdent et aux problématiques régionales observées.

Dans le cadre de cet exercice, le Conseil se doit de tenir compte des projets, des problématiques ainsi que des orientations spécifiques. Malgré toutes les précautions prises pour limiter au maximum l'augmentation des dépenses, nous avons dû prévoir des actions spécifiques non récurrentes. En voici quelques exemples :

- La révision du schéma d'aménagement;
- La réalisation d'études environnementales (problématique de la baie Lavallière / en attente de l'implication du propriétaire, le gouvernement du Québec);
- La participation financière de la MRC dans le projet de coordination pour les bassins versants des 2^e et 3^e rivières du Pot-au-Beurre (deuxième année du projet);
- Les frais juridiques liés aux procès à venir dans le cadre de la gestion des déchets et des travaux de cours d'eau;
- La contribution de la MRC au fonctionnement de la *Coopérative de service Internet de Pierre-De Saurel*;
- L'entretien des échangeurs de température du système de géothermie;
- Le fonctionnement du transport collectif (douze mois au lieu de huit);
- La réparation majeure d'un ponceau sur la piste cyclable;

- L'acquisition de serveurs virtuels, incluant l'achat d'un serveur physique (coûts partagés avec le CLD).

L'exercice de préparation budgétaire a permis d'identifier, entre autres, la réduction des dépenses suivantes :

- La réalisation en régie interne du programme « ICI on récupère »;
- Le report d'actions prévues au PGMR, compte tenu de plusieurs tâches spécifiques (renouvellement du contrat de collecte, possibilité d'achat et de distribution de bacs bruns, début des opérations de l'écocentre régional);
- Les services juridiques en lien avec l'application du RCI.

En excluant les dépenses non récurrentes, nous avons pu circonscrire le niveau des quotes-parts à une augmentation avoisinant l'indice anticipé des prix à la consommation (IPC) prévus pour la région de Montréal pour cette année. Nous vous précisons, en toute transparence, que de bénéficier, à compter du 1^{er} janvier 2014, d'un retour de la TVQ de 62,8 % nous a aidés à obtenir un tel résultat.

Nous vous rappelons que, l'an dernier, nous avons réussi à contenir l'augmentation de la quote-part à 2,1 % tout en absorbant la hausse consécutive de 1 % de la TVQ en 2011 et 2012 ainsi qu'en affectant un surplus découlant de la fermeture du fonds FIER. Cependant, il s'avère impossible d'absorber autant à tous les ans.

Globalement, le Conseil annonce une augmentation des quotes-parts de 2,54 %. De notre avis, cette augmentation est nécessaire pour deux raisons : répondre adéquatement aux différents enjeux régionaux ainsi que de permettre à la MRC d'offrir des services de qualité. L'effort exigé des municipalités varie donc de -1,22 % à 4,28 %, celui-ci étant directement tributaire de la variation de la richesse foncière uniformisée (RFU) de chacune d'elles. Le budget global, pour l'année 2014, s'élève à 17,559 M \$ comparativement à 13,886 M \$ en 2013, ce qui représente une hausse de 26,45 %.

Une portion importante de la variation est imputable à deux projets majeurs : la construction d'un écocentre régional sur le boulevard Poliquin (face au CIT) et la possibilité d'acheter des contenants pour la collecte des matières putrescibles (bacs bruns); ces projets étant financés à même les montants que le Conseil réserve depuis plusieurs années à partir des sommes reçues dans le cadre des programmes sur la *redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* (MDDEFP) et de *compensation pour la collecte sélective* (Recyc-Québec).

Les sommes ainsi accumulées seront également affectées, tout comme l'année dernière, à la réduction d'une partie des coûts de la collecte sélective.

Le fonctionnement de l'écocentre sera intégré au taux unitaire facturé aux municipalités en fonction du nombre d'unités à desservir. Cette méthode, proposée pour les six premiers mois d'exploitation (juillet à décembre), est calquée sur ce qui se fait ailleurs.

Nous avons également prévu une indexation des coûts relativement au nouveau contrat de collecte et de gestion des déchets qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre prochain.

De façon spécifique, nous vous présentons certaines actions prévues pour l'année 2014 :

1. Administration générale :

Nous prévoyons :

- L'application de la politique de gestion contractuelle ainsi que du Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC;
- La majoration de la rémunération des élus ainsi que de la structure salariale des employés selon la variation de l'IPC de la région de Montréal estimée, à ce jour, à 1,5 %;
- La mise à jour du calendrier de conservation afin de faciliter la gestion et la conservation des archives;
- La hausse des investissements dans la formation et le perfectionnement;
- La diminution des frais de messagerie étant donné l'utilisation du « conseil sans papiers » par l'ensemble des membres du Conseil;
- L'ajout de deux lignes téléphoniques au centre administratif;
- Le nouveau contrat de location-bail de photocopieurs à partir du 15 janvier;
- Le nouveau contrat de conciergerie pour l'entretien du centre administratif;
- La préparation d'un appel d'offres, en collaboration avec les municipalités locales et le CLD, relativement aux assurances collectives;
- L'entretien des échangeurs de température situés dans le bassin Lanctôt pour le système de géothermie;
- L'imperméabilisation des murs de briques du centre administratif;
- La confection de bases de données pour la création et le suivi budgétaire, les travaux de cours d'eau ainsi que le suivi du contrat de gestion des déchets;
- Les améliorations apportées au site web de la MRC;

- Le soutien à la *Coopérative de service Internet de Pierre-De Saurel* afin de favoriser le branchement des foyers ruraux considérés comme « isolés » par les joueurs majeurs dans le domaine;
- La réforme du processus d'octroi, par la MRC, des contributions aux organismes;
- La participation à la semaine de l'écocollectivité (planification d'activités).

Une somme de 208 560 \$ sera affectée du surplus accumulé à certains projets prévus à l'administration générale.

2. Évaluation municipale :

Le contrat liant la MRC à la firme *Les évaluations Cevimec-BTF inc.* arrivera à échéance le 31 décembre 2014. La MRC devra donc préparer un nouvel appel d'offres public à ce sujet au cours de la prochaine année.

Nous assurerons la mise à jour des rôles d'évaluation, représentant un coût de 94 063 \$, pour les neuf municipalités sous la compétence de la MRC : Saint-David, Massueville, Saint-Aimé, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Yamaska et Saint-Gérard-Majella.

La firme d'évaluateur poursuivra aussi les travaux de maintien de l'inventaire totalisant 27 905 \$ en 2014. Étant donné la fin du contrat, l'ensemble des municipalités sera concerné par ces travaux à différents niveaux.

Il y aura également un travail d'équilibrage des rôles d'évaluation au cours de l'année 2014 pour les municipalités de Saint-Roch-de-Richelieu et de Yamaska. Le coût estimé est de l'ordre de 26 883 \$ relativement à cette activité.

Enfin, le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT) exige des organismes municipaux responsables de l'évaluation de procéder, au plus tard en 2016, à la modernisation des dossiers de l'évaluation foncière. À cet égard, la MRC prévoit une contribution additionnelle des municipalités pour ces travaux estimés à 39 050 \$ en 2014.

3. Informatique :

Nous présageons :

- La mise en place de serveurs virtuels partagés avec le CLD;

- Les municipalités de Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert et Yamaska pourront continuer à bénéficier du regroupement d'achats via la MRC afin d'offrir aux professionnels et aux contribuables un service « d'unités d'évaluation en ligne » de PG Solutions;
- La MRC, ainsi que les municipalités de Saint-David et de Saint-Roch-de-Richelieu, continueront à partager les coûts du droit d'accès au logiciel web « e-Documentik » pour la gestion des archives;
- La mise en œuvre d'une nouvelle politique de sécurité informatique (étude des besoins et des moyens à mettre en place);
- L'augmentation des coûts d'entretien du réseau de fibres optiques, qui passent de 1 500 \$ à 1 600 \$ par bâtiment branché, est en grande partie due à une décision du CRTC d'autoriser la hausse des coûts de location des poteaux et des torons;
- Le remplacement de trois ordinateurs et d'un portable incluant les équipements connexes.

4. Sécurité incendie et civile :

En avril 2013, nous avons entamé la cinquième et dernière année de la mise en œuvre de l'actuel schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Nous poursuivrons la coordination de ce schéma et la réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre de la MRC, en collaboration avec les membres du comité régional de la sécurité incendie et civile.

Les actions prévues en 2014 consistent, entre autres, à effectuer les travaux suivants :

- La préparation pour l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération;
- La réalisation de différentes études pour la réalisation de l'actuel schéma;
- La transmission du rapport des activités et de synthèse au ministère de la Sécurité publique (MSP);
- La proposition d'activités de sensibilisation du public qui seront utilisées dans le cadre des visites de prévention et d'inspection;
- La réalisation et le support aux municipalités concernant les différents programmes prévus au schéma;
- Les visites et l'entretien du site régional de communication;

- Les rencontres avec les autres coordonnateurs de la Montérégie;
- Le soutien, en collaboration avec le CSSS, aux municipalités locales qui le veulent lors de problématiques de logement insalubre;
- Le développement d'une approche régionale en matière de sécurité civile.

5. Interventions à caractère supralocal :

Nous continuerons d'assumer une partie des coûts liés au parc Regard sur le fleuve, à la Maison des Gouverneurs, au Biophare, à l'animation des écluses du canal de Saint-Ours ainsi qu'à l'installation, le repositionnement, l'enlèvement, l'entretien et l'entreposage des bouées de positionnement (signalisation) sur la partie navigable de la rivière Yamaska et des bouées de limite de vitesse dans les chenaux de Sainte-Anne-de-Sorel.

6. Transport collectif rural :

Le projet d'implantation d'un service régional de transport collectif rural a été identifié dans la planification stratégique régionale de l'écocollectivité comme un des projets structurants sur le territoire. Dans la foulée de cette reconnaissance, le précédent Conseil a mandaté le *Service de transport adapté et collectif régional* (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel afin d'offrir le nouveau service depuis le 1^{er} août 2013.

L'objectif établi est de 1 125 transports pour la première année d'exploitation se terminant au 31 juillet 2014. Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons atteint 485 transports pour les mois d'août à octobre, et que ce nombre est toujours en constante augmentation. Étant donné le succès de la démarche, nous prévoyons injecter une somme supplémentaire de 25 000 \$ pour les mois d'août à décembre 2014. Bien sûr, le ministère des Transports du Québec (MTQ) contribuera également pour le double de l'investissement de la MRC ajouté aux droits de passage des usagers prévus (\pm 88 500 \$).

7. Transport adapté régional :

Le STACR continuera, en 2014, à offrir un excellent service à la population de l'ensemble du territoire de la MRC. La bonne nouvelle est que l'augmentation de l'achalandage, estimé à 2 % pour 2014, laisse croire que le service offert est apprécié par les utilisateurs.

La contribution de la MRC au transport adapté sera la même en 2014 comparativement en 2013, soit un montant de 215 688 \$. Nous prévoyons que le MTQ contribuera à ce service essentiel pour la prochaine année par une subvention de 301 546 \$.

Il est à noter que le STACR prévoit remplacer, en 2014, l'autobus désuet par deux véhicules de plus petite dimension qui favoriseront la souplesse du service offert. L'ajout de ces véhicules améliorera aussi le service à la population rurale dans le cadre du transport collectif.

8. Gestion des matières résiduelles :

La MRC a déposé au gouvernement du Québec, en juin 2013, son nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le ministère du *Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* (MDDEFP), par l'entremise de l'organisme *Recyc-Québec*, a exigé des détails et certaines modifications au projet initial de la MRC. Nous prévoyons transmettre notre PGMR modifié au cours du premier trimestre de l'an prochain.

Nous anticipons également réaliser les actions suivantes au cours de la prochaine année :

- Le programme « ICI on récupère », entièrement piloté à la MRC, permet, depuis plusieurs années, de favoriser de meilleures performances en matière de récupération dans les industries, commerces et institutions (ICI) afin qu'elles obtiennent ultimement une reconnaissance de *Recyc-Québec*. Ce projet permet, bon an, mal an, à des étudiants du Cégep de Sorel-Tracy de parfaire leurs connaissances au moyen d'un stage et d'améliorer les performances des ICI de la région;
- Le projet de récupération des piles usées, cartouches d'imprimantes et de cellulaires est également maintenu, de même que la récupération des équipements de réfrigération/congélation en collaboration avec le Recyclo-Centre. Il en est de même pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD);
- L'animation d'ateliers sur le compostage domestique;
- Les activités dans le cadre de la semaine de l'écocollectivité.

Un écocentre régional sera également construit au printemps 2014. Malheureusement, les soumissions déposées en octobre dernier ont été rejetées puisque les coûts du plus bas soumissionnaire conforme dépassaient de 15 % les coûts estimés par notre consultant (ingénieur). Nous retournerons donc en appel d'offres public bientôt pour faire exécuter les travaux au printemps plutôt qu'en partie en hiver. Nous anticipons tout de même la mise en service de l'écocentre en juillet 2014.

Nous poursuivrons le projet pilote de collecte de matières organiques sur un nombre restreint de portes jusqu'au 31 janvier prochain dans le but de vérifier la faisabilité d'une telle collecte sur l'ensemble de notre territoire et de développer notre approche de sensibilisation de la population de façon à optimiser la participation.

Je vous rappelle que la construction de l'écocentre et la possibilité d'acheter des contenants pour la collecte des matières putrescibles seront financées à même les montants que le Conseil réserve depuis plusieurs années à partir des sommes reçues dans le cadre des programmes sur la *redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles* (MDDEFP) et de *compensation pour la collecte sélective* (Recyc-Québec).

Un montant est aussi prévu pour couvrir les frais des procédures judiciaires en lien avec le dossier de la gestion des matières résiduelles.

Évidemment, nous continuerons à assurer la gestion du contrat de collectes des matières résiduelles. Enfin, le Conseil prévoit utiliser une partie importante des surplus accumulés afin de diminuer significativement le taux par unité d'occupation en 2014.

La MRC débutera, le 1^{er} septembre 2014, un nouveau contrat de collecte et de gestion des matières résiduelles. Le Conseil se penchera dès les premiers mois de 2014 sur le contenu de ce nouveau contrat fort important. De son côté, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demeurera sous contrat avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François jusqu'au 31 décembre 2016.

9. Gestion des cours d'eau :

Afin de répondre aux préoccupations du Conseil précédent dans ce dossier, nous avons réussi, cette année, à réduire considérablement le montant total des honoraires professionnels liés à la gestion des cours d'eau en réorganisant le travail et en bénéficiant de la grande implication de notre coordonnatrice, revenue à temps plein, et de sa nouvelle collaboratrice. S'ajoute également la participation accrue du directeur général adjoint et de la greffière pour certains volets liés à la gestion des appels d'offres. Cette réorganisation du travail a été rendue possible grâce à la création de nouveaux postes à l'été 2012 (greffière et secrétaire). Il faut rappeler que, dans les dossiers de cours d'eau, les consultants mandatés offrent les services d'une équipe complète (professionnels, techniciens et secrétaires).

À titre d'information, nous observons en 2013, une diminution de plus de 20 % des coûts liés aux honoraires professionnels et de plus de 4 % des travaux dans les cours d'eau (portion des entrepreneurs). Il y a lieu de souligner qu'en 2013, nous avons octroyé deux contrats majeurs pour des travaux s'étendant sur plusieurs kilomètres, ce qui pourrait favoriser une diminution des coûts au kilomètre.

Par contre, une autre année, nous pourrions observer la situation inverse dans le cas de plusieurs petits cours d'eau à entretenir (coût de revient au kilomètre plus élevé). Voilà pourquoi nous tenterons, en 2014, de regrouper les petits cours d'eau dans un nombre restreint de contrats.

Un défi semble évident pour les prochaines années, celui de la réduction de la sédimentation et, forcément, de la protection des bandes riveraines. Notre coordonnatrice a déjà contacté la *Fédération de l'UPA* dans le but d'initier un travail de collaboration dans ce dossier. Des actions concrètes devront être mises de l'avant pour corriger la situation car, à titre d'exemple, les inspections effectuées cet automne dans les cours d'eau entretenus l'an dernier ont permis de constater des irrégularités importantes.

En plusieurs endroits, les rives ne sont pas protégées (absence complète de bandes riveraines de protection) et notre coordonnatrice a observé plusieurs éboulis ou, encore, de la terre tombée dans le cours d'eau à la suite des travaux d'automne. Ces actions viennent anéantir les efforts de la MRC à assurer une bonne gestion des cours d'eau et provoquent la réalisation de travaux à des fréquences beaucoup plus élevées, entraînant par le fait même une hausse importante des coûts.

Nous prévoyons dans le cadre de l'exercice de la compétence de la gestion des cours d'eau :

- La poursuite de certains travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau débutés en 2013 : Branche 2 de la 1^{ère} Rivière du Pot-au-Beurre (décharge des 20 Sud), Branche 4 de la 1^{ère} Rivière du Pot-au-Beurre (décharge du couvent), Coulée d'en Bas, cours d'eau du rang Saint-Thomas et cours d'eau Lemoine (Branches 1, 5 et la section en amont de la Branche Principale – secteur Sorel);
- De nouveaux travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau suivants : Cours d'eau Cartier, Branche 23 du Ruisseau Laplante, 1^{ère} décharge Sainte-Catherine Ouest, Branche Principale et Branche 5 du ruisseau du Marais, Branche Principale du cours d'eau Benoit, Branche 1 du ruisseau du Marais;
- Le suivi des projets assujettis à l'évaluation environnementale exigée par le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) : Rivière du Pot-au-Beurre, cours d'eau du Marais (la section en aval), Branche 19 de la 1^{ère} Rivière du Pot-au-Beurre;
- La confection d'un dépliant décrivant la politique de gestion des cours d'eau;
- La confection de cartes du territoire pour les municipalités;
- Une collaboration à des projets de sensibilisation auprès des propriétaires riverains et également la réalisation d'expertises spécifiques à certains dossiers;
- Le versement, encore cette année, de la contribution financière allouée aux deux organismes de bassins versants du territoire (0,10 \$ par personne);

- La participation financière à la mise en œuvre du plan directeur de l'eau par l'OBV Yamaska;
- La participation au projet du *Club agroenvironnemental Lavallière* qui consiste à embaucher un professionnel pour l'étude de la problématique de la baie Lavallière. Ce projet est également subventionné par le volet 2 du programme « Prime-Vert »;
- L'étude d'impact relativement à la problématique de la baie Lavallière;
- Les honoraires professionnels pour couvrir les frais juridiques liés aux dossiers des cours d'eau;
- L'acquisition d'arbustes auprès de la pépinière de la MRC de Brome-Missisquoi (bandes riveraines).

10. Climat municipalités :

La MRC réalise le programme *Climat municipalités* dans le but de doter les administrations municipales d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'élaborer un plan d'action visant leur réduction. Celle-ci, signataire d'une entente avec le MDDEF pour l'ensemble des municipalités (à l'exception de Sorel-Tracy qui avait déjà initié une telle démarche), a mandaté, en 2012, le *Technocentre en écologie industrielle* afin d'accompagner celles-ci dans ce processus. Pour 2014, nous prévoyons franchir la dernière étape de la rédaction du plan d'action et la définition des mesures de suivi.

11. Politique familiale :

La coordonnatrice verra, en collaboration avec le comité régional de la famille, à :

- Coordonner le dossier « famille » à la MRC;
- Mettre en œuvre le plan d'action régional;
- Appuyer les initiatives des comités locaux;
- Représenter la MRC au sein de plusieurs concertations (relations avec les différents organismes sur le territoire).

De plus, nous verrons à assurer le suivi des projets définis par les membres du Comité régional de la famille (CRF) touchant différents aspects tels : que l'administration municipale, l'aménagement du territoire et l'habitation, la sécurité, l'environnement, le transport ainsi que les loisirs, culture et vie communautaire.

Par exemple, nous prévoyons :

- La création d'une application mobile du guide des ressources 12-17 ans en partenariat avec la table de concertation jeunesse;
- La réimpression du guide pour favoriser l'accès aux logements de qualité pour les familles;
- Le projet CERTIFIÉ Famille;
- Le projet DÉFI PARC en collaboration avec le comité *Pour le plaisir de bouger et de bien manger*;
- La poursuite du projet « le chemin du poisson jaune »;
- La modification de la page Internet de la politique familiale;
- La coordination et la participation à la journée de la famille.

Au total, la MRC prévoit investir un montant de 19 560 \$ pour la mise en œuvre de projets recommandés par le Comité dans le cadre de la politique familiale en 2014. De ce montant, une somme de 3 030 \$ sera affectée du surplus accumulé pour le report de certains projets prévus en 2013.

12. Municipalité amie des aînés (MADA) :

En mars 2012, la MRC déposait une résolution demandant une aide financière pour les municipalités de Saint-Robert, Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-Majella, Saint-David, Yamaska, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Roch-de-Richelieu dans le cadre de la réalisation d'une démarche MADA au montant maximal de 82 000 \$. Il faut noter que Sorel-Tracy était exclue de la demande puisque cette dernière a déjà entrepris sa démarche auparavant. En 2013, le Secrétariat aux Aînés a accepté le retrait de Saint-Aimé et son remplacement par Saint-Ours dans le cadre de la démarche.

Une telle démarche vise l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action en faveur des personnes âgées d'une collectivité, et ce, au bénéfice de tous les citoyens. Ce processus doit nécessairement susciter l'engagement des élus, des services municipaux, des partenaires du milieu et des organismes qui les représentent et mener à la mise en œuvre d'actions concrètes pour les aînés de leur territoire respectif.

La coordonnatrice verra à :

- Coordonner le dossier régional MADA;
- Travailler en partenariat avec les organismes du milieu afin d'assurer l'arrimage entre les différents projets en place et les politiques des aînés;

- Élaborer, avec l'aide du comité, la politique régionale des aînés, ainsi que son plan d'action;
- Appuyer les municipalités participantes dans la démarche de réalisation des politiques locales.

Nous prévoyons adopter le document de politique régionale des aînés ainsi que le plan d'action à l'automne 2014. La MRC et les neuf municipalités participantes prévoient déposer les nouvelles politiques MADA au ministère de la Santé et des Services sociaux en janvier 2015.

13. Politique culturelle :

La coordonnatrice au développement culturel sera responsable d'assurer la mise en œuvre du plan d'action régional et d'appuyer les initiatives des différents comités locaux, en collaboration avec les membres du Comité régional culturel (CRC).

Plusieurs projets seront réalisés en 2014 :

- La documentation du patrimoine bâti;
- La 4^e année des enquêtes orales amorcées en 2010;
- La création de nouveaux circuits touristiques;
- Le développement d'un portail culturel régional dédié à la culture en collaboration avec la ville centre;
- La poursuite de l'expérience photographique du patrimoine;
- La promotion des journées de la culture;
- La poursuite du projet de médiation culturelle Foudl'art (artistes jumelés à des classes du niveau primaire pour réaliser une œuvre collective sur leur milieu);
- La journée de réflexion sur le patrimoine religieux;
- La formation *d'Héritage Montréal* au sujet du développement durable.

Au total, la MRC prévoit investir un montant de 128 665 \$ pour la mise en œuvre de projets proposés par le comité régional dans le cadre de la politique culturelle en 2014. De ce montant, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) accordera une subvention de 50 427 \$ pour la réalisation de projets culturels et de 24 000 \$ associés au fonctionnement du service. La Ville de Sorel-Tracy participera également au financement de projets communs pour une somme de 14 375 \$. Enfin, un montant de 45 940 \$ sera affecté du surplus accumulé pour le report de certains projets prévus en 2013.

14. Aménagement du territoire :

Nous prévoyons :

- L'embauche d'un chargé de projet (contractuel d'un an) afin d'accélérer le processus de la révision du schéma d'aménagement et de développement durable (affectation du surplus pour la majeure partie de la dépense);
- L'identification des îlots déstructurés afin de respecter l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);
- La diminution des frais de services juridiques dans le cadre du *Règlement de contrôle intérimaire* (RCI);
- La poursuite de l'entente, renouvelée en 2012, concernant la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement pour les municipalités de Sainte-Victoire-de-Sorel, Massueville et Saint-David;
- La participation à un regroupement d'achats d'orthophotos composé de différents ministères et organismes municipaux;
- La participation à la mise en place des différentes routes touristiques (route des Navigateurs, route du Richelieu) en collaboration avec la CRÉ Montérégie Est et le CLD.

15. Développement économique :

A. CLD

Nous poursuivrons également notre participation dans le cadre de la campagne de la Fierté régionale (35 000 \$) en étroite collaboration avec le CLD et la ville centre.

Nous contribuerons aussi au fonctionnement du CLD de Pierre-De Saurel, notre partenaire au développement économique et touristique, à la hauteur d'un montant de 1 504 906 \$ incluant les quotes-parts municipales, le financement du MFEQ au fonctionnement du CLD, le financement du MAMROT concernant l'agent de développement rural, les services de la technicienne en informatique et le dépliant touristique.

B. Piste cyclable régionale

La contribution de la MRC au fonctionnement de l'organisme *Réseau cyclable de la Sauvagine*, qui voit au bon fonctionnement de la piste cyclable régionale, sera augmentée de 1 721 \$ en 2014 pour atteindre 42 436 \$, soit une augmentation de 4,23 %. Au niveau de l'infrastructure, nous prévoyons injecter une somme supplémentaire de 17 130 \$ pour l'entretien de la piste cyclable régionale qui est aussi une portion de la Route verte numéro 3.

Enfin, le MTQ accorde maintenant une subvention totalisant 50 % des coûts de l'entretien des neuf kilomètres correspondant à la portion de la piste cyclable régionale prolongeant la Route verte, et ce, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ du kilomètre dans le cadre de son programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte (Véloce II). Nous estimons que la contribution du MTQ sera de 26 922 \$ en 2014.

Au cours de 2013, nous avons mandaté des professionnels afin de documenter la faisabilité d'un tunnel traversant la route 132, et ce, dans le but de présenter une demande d'aide financière au MTQ relativement au prolongement de la piste cyclable régionale vers l'est. Nous sommes présentement en attente d'une réponse à notre demande de subvention déposée dans le cadre du programme « Véloce II ». En 2014, nous prévoyons lancer un appel d'offres pour l'élaboration des plans et devis liés au prolongement intégral de la piste cyclable régionale.

C. Internet

Par ailleurs, nous suivons toujours de près l'évolution du dossier du réseau Internet haute vitesse en milieu rural. À ce sujet, la *Coopérative de service Internet Pierre-De Saurel* a maintenant atteint 302 branchements.

De plus, nous continuerons à contribuer aux travaux du comité de gestion du réseau de fibres optiques en collaboration avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy et trois autres partenaires privés (Sogetel, Télébec, Réseau d'informations scientifiques du Québec - RISQ). Nous sommes heureux que ce réseau de fibres optiques, servant d'abord qu'à la MRC, aux municipalités et aux partenaires participants, contribue finalement à offrir une alternative enviable aux citoyens ruraux de la région ignorés par les « joueurs majeurs » de l'industrie d'Internet haute vitesse.

D. Écocollectivité et municipalités dévitalisées

Inspiré par l'Agenda 21 de la Ville de Sorel-Tracy, la MRC a instauré, au début de l'année 2010, un processus d'élaboration d'une planification stratégique en développement durable. Sous l'effigie de l'écocollectivité Pierre-De Saurel, la MRC veut ainsi promouvoir une vision commune du développement de la région.

En complément à cette planification, la MRC poursuivra la gestion, en collaboration avec le comité du Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD), puisque les Municipalités de Massueville et de Saint-Joseph-de-Sorel ont été reconnues par le MAMROT comme étant des territoires dévitalisés.

E. Rénovation domiciliaire

Nous poursuivrons également la livraison des différents programmes de rénovation domiciliaire sur l'ensemble du territoire de la MRC. En effet, plus d'une vingtaine de dossiers devraient être traités en 2014 au bénéfice de la population.

À noter que c'est dans la ville centre que nous retrouvons le plus de dossiers liés au programme d'adaptation de domicile (PAD). Les autres programmes offerts par la MRC, en collaboration avec la *Société d'habitation du Québec* (SHQ), sont Rénovillage et Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA).

F. Parc éolien

En terminant le volet « développement économique », il est important de souligner que la MRC suivra de près la progression du dossier éolien sur son territoire mené par la Société en commandite *Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.* D'ailleurs, la MRC prévoit déboursier, en 2014, un montant de 201 053 \$ en frais d'intérêts d'emprunt temporaire représentant une partie de l'équité de la MRC dans le projet. Cependant, aucune hausse des quotes-parts n'est prévue dans le cadre de cet investissement puisqu'il y aura une affectation du surplus accumulé du même montant.

Voilà donc l'essentiel des actions prévues au budget 2014. Nous sommes persuadés que celles-ci permettront à la MRC de se positionner à titre de « leader » de notre belle région. Je cède maintenant la parole à Madame Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matérielles, qui aura le plaisir de vous présenter les données budgétaires pour 2014 sur grand écran.

Merci pour votre attention.

Gilles Salvas, préfet
Le 27 novembre 2013